



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 AVRIL 2008

PRESENTS : M. Jean GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, Conseillers Membres du Bureau ; Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme GENTILI, MM. POMMIEZ, LOZANO, Délégués Titulaires de la Ville de Bayonne ; MM. DAUBAGNA, ROUX, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. Jacques VEUNAC, Délégués Titulaires de la Ville d'Anglet ; MM. Jakes ABEBERRY, LAFITE, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; Mme DURRUTY, M. CAUSSE, Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Délégués Suppléants de la Ville de Bayonne ; M. CAZAUX, Mme GETTEN PORCHÉ, M. LIÉNARD, Délégués Suppléants de la Ville d'Anglet ; MM. POUEYTS, DOMÈGE, Mmes PRADIER, LANNEVERE, Délégués Suppléants de la Ville de Biarritz.

ABSENTS OU EXCUSES : M. BRISSON, Mme CONTRAIRES, Délégués Titulaires de la Ville de Biarritz ; M. CÉLAN, Délégué Suppléant de la Ville d'Anglet.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. DOMÈGE ; Mme CONTRAIRES à Mme LANNEVERE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 21 - RESSOURCES - FINANCES.

CONVENTION FINANCIERE 2008 AVEC L'AGENCE PAYS BASQUE DES N.T.I.C.

Monsieur Henri LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La convention financière pluriannuelle signée pour la période 2005-2007 avec l'Agence Pays Basque des N.T.I.C. (aNTIC) a pris fin le 31 décembre 2007.

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 21 janvier dernier, la conclusion d'un avenant prévoyant une prorogation de cette convention jusqu'au 1^{er} avril 2008 et le versement d'une somme de 50 000 € afin de couvrir le besoin de trésorerie, dans la continuité des actions existantes.

Dans l'attente de l'élaboration par l'aNTIC d'un plan d'action pluriannuel prévu à compter de l'année 2009, une nouvelle convention dont le projet est annexé ci-après, a été établie pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2008, autour des trois objectifs suivants :

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 14 AVR. 2008

Affiché le 14 AVR. 2008



Jean GRENET

- poursuivre les actions engagées en faveur de la compétitivité numérique des T.P.E. ;
- observer, expérimenter, comprendre et diffuser les innovations de l'Internet de demain ;
- élaborer des champs d'actions T.I.C. innovants en faveur de la compétitivité du B.A.B.

La subvention proposée s'élève à 155 000 €, ce qui porte à 205 000 € le total de la participation de l'exercice 2008, soit le même montant annuel que pour la période 2005-2007.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de valider le montant de la subvention à l'aNTIC pour l'année 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au présent rapport.

ADOPTÉ

Monsieur Michel VEUNAC, Président intérimaire de l'Agence des N.T.I.C.

ne prend pas part au vote

